



## **Saint Pryvé Rando**

Maison des Associations – place de la Belle Arche  
45750 ST PRYVE ST MESMIN  
n° affiliation 06130

### **Compte-rendu**

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE saison 2023-2024 réunie le 13 novembre 2024**

### **ORDRE DU JOUR**

- Accueil des participants et émargement
- Bilan de l'exercice 2023/2024
- Présentation et vote du rapport d'activité
- Présentation des comptes
- Présentation rapport du vérificateur aux comptes
- Approbation des comptes
- Renouvellement du vérificateur aux comptes
- Présentation des objectifs 2025
- Présentation et vote du budget prévisionnel
- Proposition et vote du montant de l'adhésion 2025/2026
- Renouvellement du Conseil d'Administration
- Présentation candidats
- Vote
- Points et questions divers
- Clôture de l'AG autour du verre de l'amitié

\*\*\*\*\*

présents : 31 adhérents

représentés : 9 pouvoirs

ouverture de la séance à 18 heures 45

## BILAN DE L'EXERCICE 2023/2024

### Rapport d'activité 2023/2024

présenté par la Présidente, Sabine Payen

#### - Adhésions

Femmes 35 - 62,5 %                      Hommes 21 - 37,5 %

soit un total de 56 adhérents

dont 3 personnes licenciées dans un autre club

contre 54 adhérents pour la saison 2022/2023

Age moyen : 69 ans

#### - Activités

- Randonnées
  - Randonnées du dimanche : 21
  - Balades du dimanche : 24
  - Balades du mercredi : 15soit un total de 60  
dont participation à la Marche Rose organisée par la Mairie de St Pryvé St Mesmin avec le concours de ST PRYVE RANDO pour les circuits et le balisage (6 personnes)
- Participation à des sorties FFRandonnée : 4
- Sorties :
  - 5 sur la journée ((Yvoy le Marron, Paucourt, Noisy s/Ecole, Vieilles Maisons, La Ferté Villeneuveil
  - quelques visites (*producteur de miel, savonnerie, Tours, Belle de Grignon*)
  - 1 journée avec balade & visite du château de Cheverny, offerte par le club ST PRYVE RANDO
  - 1 balade un samedi soir (balade gourmande)
  - 1 séjour dans les Alpes Maritimes
- 9 468 km cumulés parcourus (*contre 8 634 km l'an passé*)
- 16 accompagnateurs (*contre 19 l'an passé*)
- Formation lecture de carte : 2 participantes
- Formation aux logiciels de cartographie numérique : 4 participantes
- Formation PSC1 : 4 participantes
- Réunions
  - Réunions de CA : 3
  - Réunions de préparation du programme : 3
  - AG ST PRYVE RANDO
  - 1 AG et 1 réunion des responsables d'associations du Comité Départemental
- Réunions Marche Rose : 2
- FORUM des associations

**Le bilan de l'activité de l'exercice 2023/2024 est approuvé l'unanimité**

**Rapport des comptes 2022/2023**  
présenté par la Trésorière, Brigitte Engelric

<b>BILAN "Saint-Pryvé Rando" 2024 (1/09/2023 - 31/08/2024)</b>					
<b>CHARGES</b>			<b>PRODUITS</b>		
	<b>PREV</b>	<b>REALISE</b>		<b>PREV</b>	<b>REALISE</b>
<b>60 - Achat</b>	<b>450,00 €</b>	<b>330,00 €</b>	<b>70 - Vente de produits</b>	<b>9 010,00 €</b>	<b>9 852,20 €</b>
Formations PSC1	120,00 €	240,00 €	Séjour THEOULE (21 p.)	9 010,00 €	9 420,00 €
Formation lecture cartes et cartographie numérique	100,00 €	90,00 €	Sorties diverses (Tours, Balade gourmande Sougy, Belle de Grignon)		432,20 €
Formation encadrement	200,00 €	0,00 €			
Autres fournitures	30,00 €	0,00 €			
<b>601 - Prestations services, WE/Séjours</b>	<b>9 010,00 €</b>	<b>10 672,50 €</b>	<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	<b>420,00 €</b>	<b>528,58 €</b>
Séjour THEOULE (21 p.)	9 010,00 €	9 498,22 €	Commune	100,00 €	100,00 €
Prise en charge inscriptions marches organisées par FFRP		193,50 €	Département	200,00 €	249,90 €
Sortie Cheverny		221,00 €	Crédit Mutuel		43,68 €
Sorties diverses (Tours, Balade gourmande Sougy, Belle de Grignon)		503,00 €	Divers		15,00 €
Pot AG		36,06 €	Financement formation	120,00 €	120,00 €
Galette des Rois		220,72 €			
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>50,00 €</b>	<b>0,00 €</b>			
Assurance		0,00 €			
Documentation	50,00 €	0,00 €			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>1 970,00 €</b>	<b>1 867,30 €</b>	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>1 760,00 €</b>	<b>1 936,15 €</b>
Licences FFR (a)	1 300,00 €	1 428,15 €	Adhésions	400,00 €	448,00 €
Cotisation affiliation FFR (b)	60,00 €	60,00 €	Licences FFR	1 300,00 €	1 428,15 €
Abonnements PR	60,00 €	60,00 €	Abonnement PR	60,00 €	60,00 €
Hébergement site internet & nom du domaine	35,00 €	137,99 €			
Déplacements, missions	200,00 €	0,00 €			
Frais de prospection sorties	300,00 €	83,60 €	<b>76 - Produits financiers</b>	<b>45,00 €</b>	<b>114,33 €</b>
Frais postaux et de télécoms	15,00 €	0,00 €	Intérêts livret d'épargne	45,00 €	114,33 €
Services bancaires	0,00 €	47,56 €			
Don (Institut du Cerveau)		50,00 €			
<b>66 - Charges financières</b>			<b>77 - Produits exceptionnels</b>		
<b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES</b>	<b>11 480,00 €</b>	<b>12 869,80 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS</b>	<b>11 235,00 €</b>	<b>12 431,26 €</b>
<b>86 - contributions volontaires en nature</b>			<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>		
Personnel bénévole	3 000,00 €	3 000,00 €	Bénévolat	3 000,00 €	3 000,00 €
Mise à disposition gratuite de biens	710,00 €	710,00 €	Prestation en nature	710,00 €	710,00 €
			Dons en nature		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>15 190,00 €</b>	<b>16 579,80 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>14 945,00 €</b>	<b>16 141,26 €</b>

<b>Résultat 2023-2024</b>	<b>-439€</b>
---------------------------	--------------

**Trésorerie au 31 août 2024 :**

Cpte courant :	1 249,81 €
Liv. Bleu :	2 851,16 €
Caisse :	20,07 €
<b>soit au total 4 121,04 €</b>	

**Rapport du vérificateur aux comptes**

Intervention de Christian Duc (vérificateur aux comptes) qui précise que chaque écriture a été vérifiée.

**Le rapport des comptes de l'exercice 2023/2024 est approuvé l'unanimité**

## OBJECTIFS 2024/2025

### - Activités

- Faire connaître le club SPR (magazine C'Privé)
- Maintenir, voire augmenter le nombres d'adhérents
- **Augmenter le nombre d'accompagnateurs de randonnées/balades. Baisse entre 2022/2023 (19) et 2023/2024 (16).**  
**A défaut, il y a un risque qu'il n'y ait pas de randonnée ou balade programmées certains dimanches ou mercredis**
- Promotion des formations
- Financiers
  - Équilibre budgétaire
  - Financement des formations

### - Sorties

- séjour sur La Côte d'Opale réalisée en début de saison
- séjour raquettes du 9 au 16 mars 2025 en Haute Savoie (Peisey-Nancroix)
- mercredi 11 décembre, balade avec une visite de l'atelier d'un vitrailiste. Un lien framadata va être envoyé pour les inscriptions
- Balade de Noël le dimanche 15 décembre en cours d'étude
- Balade de la Chandeleur le dimanche 2 février avec partage d'un goûter de crêpes

Pour le moment aucun séjour n'est prévu pour la saison 2025/2026.

Ce sujet sera vu en fin de séance dans le cadre des « questions diverses ».

**BUDGET PREVISIONNEL "Saint-Pryvé Rando" 2024-2025  
(1/09/2024 - 31/08/2025)**

<b>CHARGES</b>		<b>PRODUITS</b>	
<b>60 - Achat</b>	<b>670,00 €</b>		
Formations PSC1	180,00 €		
Formation lecture cartes et cartographie numérique	90,00 €		
Autres formations	350,00 €		
Fournitures (papier, encre...)	50,00 €		
<b>601 - Prestations services, WE/Séjours</b>	<b>19 818,60 €</b>	<b>70 - Vente de produits</b>	<b>19 308,60 €</b>
Séjour Côte d'Opale (23 p.)	8 822,80 €	Séjour Côte d'Opale (23 p.)	8 822,80 €
Séjour Raquettes (16p.)	9 985,80 €	Séjour Raquettes (16 p.)	9 985,80 €
Pot AG	50,00 €	Sorties diverses	500,00 €
Chandeleur	50,00 €		
Sortie annuelle	250,00 €		
Inscription marches FFRP	160,00 €		
Sorties diverses	500,00 €		
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>0,00 €</b>	<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	<b>455,92 €</b>
Assurance	0,00 €	Commune	100,00 €
Documentation	0,00 €	Dept	250,00 €
		Crédit Mutuel	15,92 €
		Financement formation	90,00 €
		Divers	
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>2 455,00 €</b>	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>2 300,00 €</b>
Licences FFR	1 800,00 €	Cotisations	440,00 €
Cotisation affiliation FFR	60,00 €	Licences FFR	1 800,00 €
Abonnements Passion Rando	60,00 €	Abonnement Passion Rando	60,00 €
Hébergement site internet + Nom du Domaine (GANDI)	200,00 €		
Déplacements, missions	100,00 €		
Frais de prospection sorties	150,00 €	<b>76 - Produits financiers</b>	<b>100,00 €</b>
Frais postaux	15,00 €	Intérêts livret d'épargne	100,00 €
Services bancaires (ECM Asso)	50,00 €		
Don (Framasoft)	20,00 €	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
<b>66 - Charges financières</b>			
<b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES</b>	<b>22 943,60 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS</b>	<b>22 164,52 €</b>
<b>86 - Contributions volontaires en nature</b>	<b>3 375,00 €</b>	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	<b>3 375,00 €</b>
Personnel bénévole	2 665,00 €	Bénévolat	2 665,00 €
Mise à disposition gratuite de biens	710,00 €	Prestation en nature	710,00 €
		Dons en nature	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>26 318,60 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>25 539,52 €</b>
<b>Résultat prévisionnel</b>	<b>-779,08 €</b>		

**Les objectifs 2024/2025 et le budget prévisionnel 2024/2025  
sont approuvés l'unanimité**

## **COTISATION 2025/2026**

**Cotisation = Adhésion + Licence**

- Licence : pas d'information à ce jour
- Les membres du CA proposent de maintenir la cotisation **2025/2026 à 8,00 €**

**Le maintien de l'adhésion à 8,00 € est approuvé l'unanimité**

## **RENOUVELLEMENT du CONSEIL D'ADMINISTRATION & du VERIFICATEUR AUX COMPTES**

### *Composition du CA 2023/2024*

Sabine PAYEN	Présidente	
Brigitte ENGELRIC	Trésorière	<b>renouvelable</b>
Jocelyne GASNIER	Secrétaire	
Daniel CORJON	Membre	
Caroline GIRAULT	Membre	<b>renouvelable</b>
Michel MOINEAU	Membre	<b>renouvelable</b>
Brigitte GAMBLIN	Membre	

Michel MOINEAU nous a fait connaître son désir de ne pas renouveler son mandat.

### **Candidats au CA**

- Brigitte Engelric
- Caroline Girault
- Jacques Auregan

### **Candidat au poste de vérificateur aux comptes**

- Christian Duc

**Les candidats présentés sont élus à l'unanimité**

## QUESTIONS & POINTS DIVERS

A ce jour l'administratrice du site internet est Jocelyne Gasnier

Les photos sont à envoyer à l'adresse [stpryve.rando@gmail.com](mailto:stpryve.rando@gmail.com)

### Organisation de séjours et agrément tourisme

L'organisation et la vente de séjours et voyages par des associations est soumise aux dispositions de la loi tourisme. Cette loi impose à tout organisateurs de séjours et voyages de posséder une Immatriculation Tourisme.

**Les obligations résultent de la loi du 22 juillet 2009 et de ses décrets d'application**, notamment le décret du 23 décembre 2009, modifiés par le décret 2017-1871 du 20 décembre 2017 et l'arrêté du 1er mars 2018.

**Loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques (1) - Légifrance ([legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr))**

**Décret n° 2009-1652 du 23 décembre 2009 portant application de la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques - Légifrance ([legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr))**

Ces textes constituent le Code du Tourisme.

**Quel est le champ d'application de l'immatriculation pour la FFRandonnée ? (Extrait <https://www.ffrandonnee.fr> – Vie associative - voyages fédéraux : tourisme)**

La FFRandonnée a défini depuis le 1er septembre 2011 ce qui entre pour ses licenciés dans le cadre de l'immatriculation tourisme :

- 1 - Tout séjour et voyage se déroulant en métropole ou en pays frontalier et comportant plus de 1 nuitée ou plus d'une séquence touristique ou une vente du séjour avec marge bénéficiaire.
- 2 - Tout séjour ou voyage comportant au moins 1 nuitée se déroulant « hors territoire métropolitain ou hors pays frontalier »
- 3 - Exception : Les itinérances effectuées en métropole ou pays frontaliers quelle que soit leur durée, vendues sans marge bénéficiaire ne sont pas soumises à l'Immatriculation Tourisme.

**Quels sont les risques encourus en ne respectant pas la loi sur l'organisation des séjours et voyages ?**

L'association organisatrice encourt 2 risques :

- Le risque pénal : un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende

C'est la personne physique représentant légal de l'association, c'est-à-dire son Président, qui exécute la peine d'emprisonnement ou règle l'amende.

- Le risque civil :

Toute personne physique ou morale est responsable de plein droit à l'égard de l'acheteur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat. C'est à dire que l'organisateur a obligation de respecter à la lettre, toutes les prestations proposées.

Tous les jugements rendus ont donné tort aux organisateurs de séjours "illégaux".

Pour continuer à organiser des séjours il est nécessaire de bénéficier « d'un agrément tourisme »

Le Comité de Randonnée du Loiret a prévu d'organiser des séances d'informations à destination des clubs afin de bénéficier de cet agrément.

Jocelyne G. et Caroline sont inscrites, mais à ce jour nous n'avons pas reçu plus de détails.

La question sera étudiée par le CA par la suite.

Un retour d'information sera effectué lors de l'AG 2025/2026.



## Quelques rappels

Code de la route et de bonne pratique  
pour marcher en groupe

<https://www.ffrandonnee.fr/>

(source Mémento fédéral)

En agglomération et hors agglomération, s'ils existent, il faut utiliser les trottoirs et les accotements, quel que soit le côté où ils se trouvent, à droite ou à gauche.

Hors agglomération, lorsqu'il n'y a ni accotement ni trottoir :

- Il faut marcher soit à gauche en file indienne (en colonne par un ) soit à droite en groupes de 20 mètres maximum, distants d'au moins 50 mètres les uns des autres.

Le code de la route ne mentionne pas le port de gilet fluo mais c'est une sage précaution de le faire porter par l'animateur en tête et le serre-file.

La traversée des rues s'effectuent sur les passages protégés et de préférence groupé

Lors d'une randonnée, « l'accompagnateur » veille :

- que le groupe ne s'étale pas trop et éventuellement désigne un serre-file. Il s'arrête pour effectuer un regroupement,
- à ne pas repartir immédiatement pour laisser souffler les arrivants,
- que tout le monde ait bien vu la direction prise aux intersections.

Les marcheurs les plus rapides évitent de marcher devant « l'accompagnateur » ou à défaut s'arrêtent à un possible changement de direction.

Respecter la « Charte du Randonneur » qui est consultable sur <https://www.ffrandonnee.fr/>, principalement

- ne pas laisser de déchets (papier, nourriture, etc.)
- rester sur les chemins balisés
- ne pas faire de bruit pour ne pas perturber les animaux
- ne pas cueillir de végétaux

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée se retrouve autour d'un apéritif dinatoire

La Présidente de séance

Sabine Payen



La Secrétaire de séance

Jocelyne Gasnier



**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**du 13 novembre 2024**

**A l'issue de l'Assemblée Générale,**

Les membres du CA présents se réunissent pour définir la fonction de chacun et s'accordent comme suit :

Sabine PAYEN	Présidente
Brigitte ENGELRIC	Trésorière
Jocelyne GASNIER	Secrétaire
Daniel CORJON	Membre
Caroline GIRAULT	Membre
Brigitte GAMBLIN	Membre
Jacques AUREGAN	Membre

Par ailleurs, les membres présents sont informés de 2 projets pour la balade dite "de Noël" le **dimanche 15 décembre** après-midi :

- l'un à Blois avec voyage en train,
- l'autre consistant en une balade à la FERTE ST AUBIN suivie d'une visite du Château " animation "Noël au château", composée d'une visite libre sous la forme d'une promenade féérique avec des énigmes à résoudre et une dégustation de madeleines ".

Coût 14,50 € (si au moins 30 personnes) ou 17,50 €.

Le projet à LA FERTE ST AUBIN recueille un avis favorable et le CA se prononce pour une prise en charge par ST PRYVE RANDO d'environ 7 / 8 € sur le billet d'entrée plus le "pot" offert par le club.

Brigitte E. qui a collecté les premières informations se renseigne plus en détail et se charge d'envoyer un mail d'informations avec framadata aux adhérents.

La Présidente de séance

Sabine Payen



La Secrétaire de séance

Jocelyne Gasnier

